

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 19 janvier 2021

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 19 janvier, a examiné un avant-projet de loi du pays ; arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté huit délibérations du gouvernement ; adopté 24 arrêtés et examiné 210 dossiers d'étrangers. Il a également émis deux avis.

### Avant-projet de loi du pays

---

#### Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant création d'un dispositif de rupture conventionnelle dans la fonction publique, accompagné de sa délibération d'application.

> *Voir communiqué détaillé « Rupture conventionnelle ».*

### Projet de délibération du Congrès

---

#### Au visa de Christopher Gygès et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération du Congrès autorisant la cession à titre gratuit d'une parcelle de terrain au profit de la province Sud (entrée du parc zoologique et forestier Michel-Corbasson).

### Délibérations du gouvernement

---

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour sept affaires) et devant le premier président de la Cour d'appel de Nouméa (pour une affaire).

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté en application de la délibération n° 121 du 30 décembre 2020 relative à la formation aux premiers secours. Cette délibération établit le cadre réglementaire des premiers secours sur le territoire et clarifie la réglementation pour les acteurs de sécurité civile. L'arrêté définit les conditions et les modalités d'agrément des associations et des organismes de formation aux premiers secours. Il précise par ailleurs les modalités d'organisation et d'encadrement des formations initiales et des formations continues.

### Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre le Covid-19 dénommé «VACCOVIDNC». Le traitement a pour finalités l'identification des personnes à vacciner, l'enregistrement des informations relatives à la consultation préalable à la vaccination et l'organisation de la vaccination de ces personnes, l'identification du médecin recueillant le consentement ; le suivi de l'approvisionnement des lieux de vaccinations en vaccins et consommables ; l'envoi à la personne vaccinée d'un récapitulatif des informations relatives à la vaccination, établi par le professionnel de santé réalisant la vaccination ou par le personnel placé sous sa responsabilité ; la mise à disposition de données permettant la présentation de l'offre de vaccination, la surveillance de la couverture vaccinale, la mesure de l'efficacité et de la sécurité vaccinales, la pharmacovigilance, le suivi statistique de la campagne de vaccination, l'appui à l'évaluation de la politique publique de vaccination et la réalisation d'études et de recherches ; la délivrance, en cas d'apparition d'un risque nouveau, de l'information prévue à l'article L. 1111-2 du code de la santé publique dans sa version applicable à la Nouvelle-Calédonie, aux personnes vaccinées et, le cas échéant, leur orientation vers un parcours de soins adaptés et la prise en charge financière des actes liés à la vaccination.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole de vaccination contre le Covid-19 (modalités de distribution, de prescription, de dispensation et d'administration des vaccins contre le Covid-19).

*> Ce protocole fera l'objet d'une présentation en conférence de presse mercredi 20 janvier à l'Unité de vaccination COVID temporaire du Médipôle.*

### Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2015-731/GNC du 6 mai 2015 fixant les tarifs du port autonome de la Nouvelle-Calédonie applicables aux usagers et concessionnaires de l'établissement public (création de nouveaux tarifs, modifications de certains tarifs, clarification sur des dénominations).

## Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'EHPAD de Tina, géré par l'association calédonienne du bien vieillir (ACBV), à dispenser des prestations médicales et/ou paramédicales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la date limite de souscription des déclarations concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, dites « norme commune de déclaration », qui passe du 31 juillet 2020 au 28 janvier 2021.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis à jour la liste des pays pour lesquels l'échange automatique d'informations sur les comptes financiers est effectué. La liste proposée, plus restrictive que celle arrêtée au 14 avril 2020, est limitée à 30 juridictions qui ont effectivement activé l'accord pour recevoir des informations de la part de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le taux de la taxe générale sur la consommation (TGC) appliqué sur les aliments pour chiens et chats importés et vendus au détail, qui passe de 22 à 11 %. Cette mesure a pour but de favoriser le pouvoir d'achat des propriétaires d'animaux domestiques et de lutter contre la maltraitance animale.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé David Drié en qualité de directeur adjoint des Services fiscaux (DSF).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2020-1935/GNC du 1<sup>er</sup> décembre 2020 fixant le cahier des charges de l'appel à projets portant sur la réalisation d'une ferme photovoltaïque unique de 1 500 kWc à Ouvéa. La modification proposée est de permettre le développement de plusieurs fermes solaires de plus petites tailles (minimum 500 kWc). La puissance totale à autoriser reste fixée à 1 500 kWc. Pour rappel, l'objectif fixé par la programmation pluriannuelle des investissements concernant les îles non interconnectées au réseau de la Grande Terre, est d'avoir a minima 30 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie électrique à fin 2020, et 60 % à fin 2025.

## Au visa de Christopher Gygès et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement dans le cadre de l'opération immobilière « Woodin », située sur la commune du Mont-Dore et constituée de trente-trois logements. L'opérateur bénéficiera d'une exonération partielle de droits d'enregistrement et de TGC.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu le bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement consenti à la SEM AGGLO à sa société de portage en cours de constitution. Cette opération immobilière, baptisée « L'émerillon », avait déjà reçu un agrément en septembre 2020. Pour rappel, le projet est située sur la commune de Dumbéa, et constituée

de vingt-trois logements locatifs. L'opérateur bénéficiera d'une exonération partielle de droits d'enregistrement et de TGC.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu le bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement consenti à la SEM AGGLO à sa société de portage en cours de constitution. Cette opération immobilière baptisée « Opale » avait déjà reçu un agrément en août 2019 et octobre 2020. Pour rappel, ce projet situé à Nouméa est constitué de 20 logements locatifs aidés. L'opérateur bénéficiera d'une exonération partielle de droits d'enregistrement et de TGC.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a transféré en gestion une parcelle au profit du port autonome de la Nouvelle-Calédonie. Cette parcelle d'1,9 hectare dépend du domaine public et se situe à Nouméa. Elle permettra l'aménagement de nouvelles infrastructures nécessaires au fonctionnement du port autonome. Il s'agira notamment de la construction d'une marina et du réaménagement du parking afin d'améliorer et de sécuriser le flux des usagers du Betico.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu le bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer consenti à la SEM AGGLO à sa société de portage baptisé la SARL TAAKO – LE RECIF. Cette opération immobilière à caractère social dénommée « Le Recif » anciennement dénommée « Montravel », située sur la commune de Nouméa, avait déjà reçu un agrément en juillet 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu le bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer consenti à la SEM AGGLO à sa société de portage baptisé la SARL TAAKO – LE RECIF, pour la réalisation du programme immobilier à caractère social « TAAKO » situé sur la commune de Dumbéa. Le programme consiste en la construction de 23 logements sociaux de type T4 et T3. L'opérateur bénéficiera d'une exonération partielle de droits d'enregistrement, de taxe hypothécaire et de TGC.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu le bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer consenti à la SEM AGGLO à sa société de portage en cours de constitution, pour la réalisation du programme immobilier à caractère social « M'BE » situé sur la commune du Mont-Dore. Ce programme immobilier prévoit la construction de neuf logements sociaux. L'opérateur bénéficiera d'une exonération partielle de droits d'enregistrement et de taxe hypothécaire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé des tarifs des services postaux de Nouvelle-Calédonie (revalorisation des envois d'imprimés électoraux et évolution du service de dédouanement). Ces évolutions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2021.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'état prévisionnel des recettes et dépenses pour l'année 2021 de l'Office des postes et télécommunications (OPT) de la Nouvelle-Calédonie, arrêté pour le compte de résultat prévisionnel en recettes à 23 932 077 000) francs ;
  - Dépenses : 23 779 638 000 francs ;
  - Résultat prévisionnel : 152 439 000 francs.

Et pour le tableau de financement comme suit :

- Ressources : 8 298 439 000 francs ;
- Dont capacité d'autofinancement : 5 894 439 000 francs ;
- Emplois : 10 784 588 000 francs.

### **Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les inspecteurs d'autorité pédagogique des écoles publiques et privées sous contrat de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a défini les repères de progressivité à destination des enseignants du 1<sup>er</sup> degré de Nouvelle-Calédonie. Ce travail de décomposition des compétences et des attendus de fin de cycle en activités et objectifs concrets pour les élèves est un outil qui permet aux enseignants d'organiser et de programmer leurs enseignements sur l'année.

### **Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 5 le nombre de postes ouverts au titre des premier (4) et second (1) concours réservés pour le recrutement dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

### **Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fermé le laboratoire d'analyses de biologie médicale dénommé Laboratoire de Robinson, situé sur la commune du Mont-Dore.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la modification de nom de la Pharmacie de Yahoué qui prendra le nom de Pharmacie des 2 baies.

\* \*  
\*

## **Examen de dossiers de ressortissants étrangers**

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour et accordé 209 autorisations de travail.

## **Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

---

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur une proposition de loi du pays relative à la protection des victimes de violences.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur une proposition de délibération instituant la procédure aux fins de mesures de protection des victimes de violences et le dispositif électronique mobile anti-rapprochement en la matière.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Thierry Santa, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

### **Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

### **Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement**

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

### **Jean-Louis d'Anglebermes**

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Jean-Pierre Djaïwé**

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

### **Valentine Eurisouké**

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

### **Philippe Germain**

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la

mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.